

Chevalier sylvain, *Tringa glareola* (Linné, 1758)

Classification (Ordre, Famille) : Charadriiformes, Scolopacidés

Description de l'espèce

Ce petit limicole présente une coloration d'ensemble brun-gris verdâtre dessus, claire dessous. Le dessus de la tête est brun encadré par les sourcils blancs bien marqués, les joues et le cou sont striés de brun ; le bec, modérément long pour un chevalier, est noirâtre à base vert olive. Le dos, brun et couvert de taches blanches (plus nombreuses en plumage nuptial), se prolonge par le croupion blanc. La queue est zébrée de barres brunes. Dessous, la poitrine rayée de brun sépare la gorge claire du ventre blanc. Les flancs sont mouchetés de brun et les pattes sont jaunâtres à vert olive. L'espèce ne présente pas de dimorphisme sexuel. Les jeunes ont le dessus brun sombre taché de roux et la poitrine est plus nettement rayée.

La mue complète intervient de juin-juillet à février. Une mue partielle a lieu de janvier à mai. Les jeunes muent d'août à février [bg25]. Les cris, détachés, souvent émis en série à l'envol, constituent un bon critère d'identification (JCR, CD2/pl.59).

Poids : 60 g (42-80). Longueur totale du corps : 17 cm

Difficultés d'identification (similitudes)

Le Chevalier culblanc (*Tringa ochropus*), très semblable par la teinte et l'allure, est toutefois d'un brun plus sombre presque noirâtre et moins taché dessus, donnant un aspect plus contrasté. Sa voix, plus liquide et aiguë, est encore le meilleur critère de distinction. Le Chevalier guignette (*Tringa hypoleucos*) est plus petit, bas sur pattes, d'une teinte générale plus brun-gris avec un cou bien plus court. Il hoche aussi sans cesse la queue.

Répartition géographique

Le Chevalier sylvain est une espèce monotypique qui niche dans les régions circumboréales (principalement au delà de 55°N) depuis la péninsule scandinave à l'ouest jusqu'au Kamtchatka à l'est. En Sibérie, sa répartition atteint 71° nord et, au sud, les régions du Kazakhstan et de l'Altai [bg13]. En Europe, il se reproduit essentiellement en Russie du Nord, Finlande, Suède, Norvège et dans une moindre mesure dans les pays baltes. Plus au sud, les populations sont extrêmement réduites et se répartissent en Ecosse, au Danemark, en Pologne, en Ukraine [bg2].

L'espèce est totalement migratrice en Europe où il semble que la population scandinave migre préférentiellement à travers la France et l'Italie pour gagner ses quartiers d'hiver en Afrique tropicale [bg7], du Sud Sahara jusqu'au Cap. En France, l'espèce s'observe isolément ou en petit groupe. La migration s'effectue sur l'ensemble du territoire. Cependant, le petit nombre de reprises de bagues effectuées en Espagne, la faiblesse de la population observée hivernant sur la côte atlantique marocaine et aussi les effectifs conséquents notés régulièrement en Camargue (zone de mue) laissent à penser que le front migratoire couvre surtout l'est de notre pays.

Biologie

Ecologie

Le Chevalier sylvain niche dans les marais et tourbières, peu ou pas boisés, dans les taïgas de conifères et de bouleaux inondées, les toundras à saules nains et dans toute la zone de transition entre ces deux biomes. Il s'installe aussi le long de rivières et ruisseaux au cours marécageux. Les habitats de petite taille lui conviennent : ainsi les marais, même de quelques hectares, surtout quand ils sont pourvus d'eau libre, de buissons de saules ou de bouleaux, voire les petites mares laissées par la fonte des neiges dans un village. Selon les régions, il préfère les marécages côtiers (Norvège, où il peut néanmoins nicher jusqu'à 1 000 m d'altitude à la limite des forêts de conifères et de bouleaux), les tourbières ouvertes (Finlande), les rives de petits lacs intra-dunaires (Danemark), et les marais tourbeux plus au sud où le caractère marécageux du milieu semble l'emporter sur la présence de végétation ligneuse [bg7]. Il est dans l'ensemble bien moins forestier que le Chevalier culblanc.

En période de migration, s'il évite les plages littorales et les milieux découverts par la marée, il exploite une grande variété de milieux humides doux et ouverts : rives de lacs, réservoirs et rivières pour peu qu'ils soient bordés de végétation marécageuse, rizières après la moisson, terrains faiblement inondés, vasières à faible salinité.

Cette plasticité écologique se retrouve sur ses quartiers d'hivernage où il fréquente mares, marais alluviaux, plaines inondables, rives de lacs et lagunes, salins, estuaires, mangroves...

Comportements

Le Chevalier sylvain est un migrateur surtout nocturne qui voyage en solitaire ou en petits groupes. Dès la fin du mois de juin, s'amorce la migration postnuptiale qui culmine à la mi-juillet en Europe centrale, à la mi-août en zone méditerranéenne et s'achève au cours du mois de septembre. Le mouvement de migration des jeunes est plus tardif de trois semaines à un mois [bg7]. Seules quelques dizaines d'individus, tout au plus, restent en Europe pendant l'hiver [bg27]. En France, la Camargue est une zone de mue et une halte où les oiseaux, préparant la traversée de la

Méditerranée et du Sahara, peuvent accroître leur poids de 20 à 30% [1]. Cette mise en condition physiologique optimale semble d'autant plus importante que l'espèce voyage par ailleurs rapidement et peut réaliser des étapes de plusieurs centaines de kilomètres (400 km par jour [1]), dépassant parfois les 1 000 km en une journée [bg7]. La migration printanière débute fin mars par l'abandon rapide des quartiers d'hiver tropicaux que les oiseaux ont occupé depuis fin septembre. Elle culmine en France de la fin d'avril à la mi-mai, les derniers attardés de juin pouvant croiser les premiers migrants post-nuptiaux. Certains peuvent estiver localement [bg19].

Reproduction et dynamique de population

La reproduction débute en mai, mâle et femelle arrivant semble-t-il simultanément sur les lieux de ponte. Des pontes presque immédiates laissent penser que l'appariement et l'accouplement peuvent, quelquefois au moins, s'effectuer en cours de migration [bg7]. L'espèce est territoriale, le mâle délimitant son territoire par des parades sonores et aériennes. La densité des couples est très variable (de un pour dix hectares à un pour 100 ha voire moins). Dix couples sur 20 ha (Danemark) semble constituer une forte densité.

Le nid, bien caché dans les herbes, est construit au sol dans la végétation dense, souvent sur des buttes en tourbière, plus rarement en hauteur, dans un vieux nid de Turdidé par exemple (réutilisé alors sans modification). C'est une coupe de 4 à 5 cm de profondeur, large de 8 à 10 cm environ, faite de tiges d'herbes et de feuilles. La ponte, unique, est déposée en mai-juin à des dates qui varient avec la latitude. Elle est d'ordinaire de quatre œufs (parfois trois) et couvée par les deux sexes pendant 22 à 23 jours à partir de la ponte du dernier œuf. L'éclosion est donc synchrone. Les jeunes, nidifuges, sont élevés pendant quelques jours par le couple qui les défend à grands cris, puis par le mâle seul, la femelle ayant quitté les lieux. Ils volent à 30 jours.

Le succès de la reproduction est mal connu. La mortalité au cours de la première année serait d'environ 85%, celle annuelle des adultes serait de 46%. La reproduction s'effectue dès l'âge de un an [bg13].

La longévité maximale connue grâce aux données de baguage est de 11 ans [bg59].

Régime alimentaire

Il est essentiellement constitué de petits invertébrés picorés au sol, dans l'eau, dans la végétation, voire capturés en l'air. Ce sont surtout des insectes aquatiques (Coléoptères, Diptères, larves d'Odonates et de Trichoptères, Ephémères...) mais aussi terrestres (Orthoptères : sauterelles et criquets) auxquels s'ajoutent mollusques, vers, petits crustacés, araignées voire même petits poissons. Les plantes n'entrent que très peu dans son alimentation : graines de Carex et graminées, algues [bg7].

Habitats de l'Annexe I de la Directive Habitats susceptibles d'être concernés

1150*- Lagunes côtières (Cor. 21)

1310 - Végétation pionnière à *Salicornia* et autres espèces annuelles des zones boueuses et sableuses (Cor. 15.1)

1330 - Prés salés atlantiques (*Glaucopuccinellietalia maritima*) (Cor. 15.3)

1340*- Prés salés intérieurs (Cor. 15.4)

1410 - Prés salés méditerranéens (*Juncetalia maritimi*) (Cor. 15.5)

2190 - Dépressions humides intradunales (Cor. 16.31 à 16.35)

3110 - Eaux oligotrophes très peu minéralisées des plaines sablonneuses (*Littorelletalia uniflorae*) (Cor. 22.11 x 22.31)

3130 - Eaux stagnantes oligotrophes à mésotrophes avec végétation des *Littorelletea uniflorae* et/ou des *Isoëtanojuncetea* (Cor. 22.11 x (22.31 et 22.32))

3150 - Lacs eutrophes naturels avec végétation du *Magnopotamion* ou de l'*Hydrocharition* (Cor. 22.13 x (22.41 et 22.42))

3160 - Lacs et mares dystrophes naturels (Cor. 22.14)

3170*- Mares temporaires méditerranéennes (Cor. 22.34)

3250 - Rivières permanentes méditerranéennes à *Glaucium flavum* (Cor. 24.225)

3270 - Rivières avec berges vaseuses avec végétation du *Chenopodion rubri* p.p. et du *Bidention* p.p. (Cor. 24.52)

3290 - Rivières intermittentes méditerranéennes du *Paspalo-Agrostidion* (Cor. 24.16 et 24.53)

6410 - Prairies à *Molinia* sur sols calcaires, tourbeux ou argilo-limoneux (*Molinion caeruleae*) (Cor. 37.31)

6440 - Prairies alluviales inondables du *Cnidion dubii* (Cor. 37.23)

7210 - Marais calcaires à *Cladium mariscus* et espèces du *Caricion davallianae* (Cor. 53.3)

7230 - Tourbières basses alcalines (Cor. 54.2)

Statut juridique de l'espèce

Espèce protégée (arrêté du 17/04/81, modifié le 16/06/99), inscrite à l'annexe I de la Directive Oiseaux, aux Annexes II de la Convention de Berne et de la Convention de Bonn, et listée en catégorie B2c de l'AEWA (populations d'Afrique Ouest/ Europe Nord-Ouest).

Présence de l'espèce dans les espaces protégés

De nombreuses zones humides françaises protégées (sites du Conservatoire du littoral, réserves naturelles fluviales, arrêtés préfectoraux de protection de marais et plans d'eau), accueillent cette espèce à la migration particulièrement diffuse, mais le flux d'oiseaux qui y passe est mal connu. La Camargue (zone de mue) où s'appliquent de multiples mesures de protection semble être l'une des principales.

Etat des populations et tendances d'évolution des effectifs

La population européenne, Russie incluse, est estimée à plus de 350 000 couples nicheurs répartis pour l'essentiel en Russie du Nord (75 000 à 750 000), Finlande (200 000 à 300 000), Suède (50 000 à 100 000) et Norvège (20 000 à 40 000). Estonie et Biélorussie comptent chacun 2 000 à 3 000 couples, la Lettonie 800 à 1 000, la Lituanie et le Danemark une centaine [bg2]. Ailleurs, ne nichent que quelques couples isolés, en Pologne, Ukraine, Ecosse. La population a connu, durant la période 1970-1990, un déclin modéré se traduisant notamment par une rétraction de l'aire de nidification en Europe (disparition d'Allemagne) et par une sévère réduction des petites populations marginales (Danemark, Ukraine, Lituanie) tandis qu'un léger déclin se faisait aussi sentir dans le bastion finlandais qui compte près de la moitié de l'effectif européen. Aujourd'hui, la population paraît stable (ou fluctuante). Une seule tendance à l'expansion s'est manifestée par la colonisation en 1959 de l'Ecosse où quelques couples ont formé une population pérenne mais anecdotique. En raison de son déclin, le statut de l'espèce est considéré comme défavorable en Europe [bg2].

Les effectifs hivernants en Europe sont infimes (quelques dizaines d'oiseaux au plus) et l'on connaît mal l'importance de ceux en transit chaque année au printemps et à l'automne faute de dénombrements appropriés.

Menaces potentielles

La chute des effectifs sur les sites de nidification, a été attribuée au drainage des zones humides en Suède et à l'exploitation forestière des tourbières boisées en Finlande [bg68]. HAGEMEIJER & BLAIR [bg30] n'excluent pas non plus des menaces sur les lieux d'hivernage.

Sur le parcours migratoire, toutes les atteintes portées aux zones humides sont susceptibles d'affecter le bon déroulement de la migration : drainage des marais et plaines inondables, canalisation et enrochement des rives des cours d'eau, remblaiement de petites zones humides, mares et marais pour l'urbanisation...

Propositions de gestion

En France, elles ne peuvent que viser à l'amélioration des conditions de migration et s'envisager à une vaste échelle. On peut suggérer pour cela deux axes :

- Développer un réseau suffisamment dense à travers le pays de marais ouverts et de prairies partiellement inondées en août-septembre et avril-mai, non dérangés, susceptibles de procurer des haltes migratoires, même de taille modeste. Ce réseau pourrait s'appuyer soit sur des espaces déjà protégés intégrant les exigences des limicoles dans leurs plans de gestion soit sur des conventions avec des propriétaires de zones humides disposant de la maîtrise hydraulique de leur site.
- Assurer la tranquillité sur quelques zones humides suffisamment étendues en région méditerranéenne (lagunaires par exemple), jouant le rôle de zone de mue et de constitution des réserves énergétiques avant la traversée de la Méditerranée et du Sahara, rôle que joue actuellement le delta du Rhône.

Ces objectifs de gestion serviraient en outre les exigences éco-physiologiques de bien d'autres oiseaux d'eau migrants, spécialement les limicoles.

Etudes et recherches à développer

Il serait utile de mieux cerner le flux des Chevaliers sylvains transitant par la France et d'en préciser éventuellement la distribution spatiale (façade atlantique, Méditerranée).

Bibliographie

1. HOFFMAN, L. (1957).- Le passage d'automne du chevalier sylvain (*Tringa glareola*) en France méditerranéenne. *Alauda* 25: 30-42.